

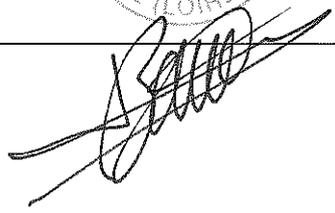


MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 28 mars 2019

| | |
|---|----|
| NOMBRE DE MEMBRES | |
| CONSEILLERS EN EXERCICE | 18 |
| PRESENTS | 13 |
| VOTANTS | 17 |
| DATE DE CONVOCATION | |
| 21 mars 2019 | |
| DATE D'AFFICHAGE | |
| 10 AVR. 2019 | |
| Codification : 7.5 | |
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le | |
| 10 AVR. 2019 | |
| et publication du | |
| 10 AVR. 2019 | |
| Le Maire, | |
| Jean-Yves BOIRE | |
|  | |



L'an deux mille dix-neuf, le **vingt-huit mars**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt et un mars deux mille dix-neuf s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Jérôme RACINE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET (arrive à 20h25) et Julia WILMET.

Absents avec excuse : Patrick DUCROS donne pouvoir à Fabienne STALARS

Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE
donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE
Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne
pouvoir à Patricia PERRET (à partir de 20h25)
Antoine DUPIN donne pouvoir à Christine
VALADE

Absent sans excuse (= sans pouvoir) : Samuel CATELAND

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Fabienne STALARS

OBJET : 2019-021 : demande de subvention auprès de l'Etat au titre du contrat de ruralité 2019

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du contrat de ruralité 2019.

En effet, il s'agit d'obtenir une subvention pour les travaux de restauration de la salle des sports à Bellevue. Ces travaux consistent en une réfection complète (parquet, gradins, vestiaires ...), pour un montant prévisionnel de 92 505,19 euros HT, soit 111 006,23 euros TTC.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201709-20190328-2019-021-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/04/2019
Affichage : 10/04/2019

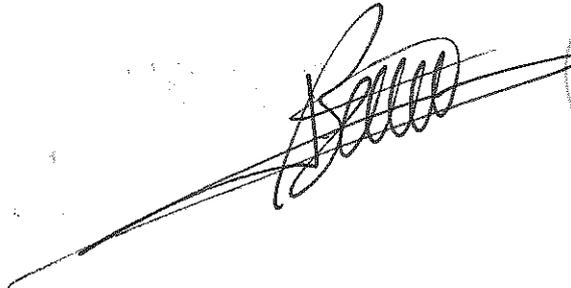
- **De solliciter** l'Etat pour obtenir une subvention au titre du contrat de ruralité 2019.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents.
- **D'affecter** la recette correspondante au compte 1321 de la section d'investissement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 2 avril 2019

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201709-20190328-2019-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2019

Affichage : 10/04/2019